

Association H.A.A.R.P.

Association Loi 1901

Siège social : Route Stratégique

95240 CORMEILLES EN PARISIS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International

101, rue de Miromesnil

75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

Association H.A.A.R.P.

Association Loi 1901
Siège social : Route Stratégique
95240 CORMEILLES EN PARISIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'Association HAARP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association H.A.A.R.P relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

- La note 1 de l'annexe aux comptes annuels relative aux « événements principaux de l'exercice » précise le retraitement comptable lié au transfert de gestion des Foyers du Vexin opéré dans les comptes compilés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte évaluation de ce retraitement et nous nous sommes assurés que l'annexe aux comptes fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport des trésoriers et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 17 Juin 2020.

Le commissaire aux comptes,

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International

DocuSigned by:

6B50150682564F2...

Aurélie LAFITTE

Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

5

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Libellé	Montant brut 2019	Amort. et prov. 2019	Montant net 2019	Montant net 2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	84 612	75 428	9 184	22 067
Autres immobilisations incorporelles	144 817	127 064	17 753	23 405
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 093 098	1 041	1 092 057	1 060 624
Constructions	32 557 936	14 048 060	18 509 876	18 130 201
Installations techniques, matériels et outillage	2 579 662	2 079 570	500 092	515 286
Autres immobilisations corporelles	9 177 932	6 226 260	2 951 672	2 776 908
Immobilisations corporelles en cours	597 865		597 865	1 659 043
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	12 461		12 461	12 461
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	52 718		52 718	50 349
TOTAL I	46 301 100	22 557 422	23 743 678	24 250 343
TOTAL II	0		0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	32 208		32 208	21 647
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	3 349		3 349	5 165
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	71 535		71 535	136 567
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	765 379	6 797	758 582	1 082 288
Autres créances	993 609	146 342	847 267	1 143 562
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	17 695 983		17 695 983	17 288 014
Charges constatées d'avance	70 341		70 341	53 357
TOTAL III	19 632 402	153 138	19 479 264	19 730 600
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	65 933 502	22 710 560	43 222 942	43 980 943

BILAN PASSIF

Libellé	Montant net 2019	Montant net 2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 698 596	3 698 596
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	4 033 643	4 033 643
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	2 171 141	1 831 606
Réserves de compensation	1 250 034	861 752
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	788 458	788 458
Autres réserves	1 881 825	1 500 065
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 985 656	1 852 820
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-1 251 371	-783 827
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	4 027 220	4 440 778
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-853 389	-854 674
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	521 637	362 595
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 465 410	2 585 312
Provisions réglementées :	4 603 672	4 736 471
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	319 599	319 599
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	3 658 271	3 809 905
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	625 801	606 967
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	25 322 531	25 053 596
Comptes de liaison		
TOTAL II	0	0
Provisions pour charges	371 363	371 363
Fonds dédiés	2 539 453	2 389 142
TOTAL III	3 521 502	3 326 833
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 235 986	11 045 899
Emprunts et dettes financières divers (3)	46 016	49 815
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 897	18 897
Redevables créditeurs		19 726
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	678 885	703 571
Dettes sociales et fiscales	2 627 551	2 660 610
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	308 336	634 725
Autres dettes (5)	445 237	446 330
Produits constatés d'avance	17 968	20 908
TOTAL IV	14 378 874	15 600 481
Ecart de conversion (passif)	34	34
TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	43 222 942	43 980 943

COMPTES DE RESULTAT

CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 391	3 757
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	338 918	304 468
Variation de stock	-8 720	5 088
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock	-1 841	258
Achats non stockés de matières et fournitures	1 068 408	1 050 149
Services extérieurs et autres	3 723 861	3 679 881
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 200 712	861 762
- autres	137 475	127 196
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	12 719 511	12 583 630
- charges sociales	4 745 594	5 338 893
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	1 786 635	1 683 070
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	4 854	2 608
- pour risques et charges d'exploitation	115 000	2 150
Autres charges	133 096	2 306
TOTAL I	25 966 894	25 645 216
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	367 896	375 068
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	367 896	375 068
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	955	3 119
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	7 585	101 565
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		278 592
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	8 700	25 423
- dotations aux autres provisions réglementées	20 464	8 478
Engagements à réaliser sur ressources affectées	476 095	809 933
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	513 798	1 227 109
TOTAL DES CHARGES	26 848 588	27 247 393
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	521 637	362 595
TOTAL GENERAL (I + II + III)	27 370 225	27 609 989

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	103 437	113 753
Production vendue :		
- prestations de services	875 495	857 830
- divers	138 219	167 781
Production stockée ou déstockage de production	-1 816	4 878
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	23 341 027	23 599 758
Subventions d'exploitations et participations	110 500	650
Reprises sur amortissements et provisions	72 979	38 352
Transferts de charges	102 896	167 298
Autres produits	1 947 704	1 897 425
TOTAL I	26 690 440	26 847 725
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	13 968	31 834
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	13 968	31 834
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 402	8 789
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	149 216	213 317
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.	153 352	151 361
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	4 298	3 898
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	7 130	9 107
- reprises sur autres provisions	322 919	343 950
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	25 500	6
Transferts de charges		
TOTAL III	665 817	730 429
TOTAL DES PRODUITS	27 370 225	27 609 989
TOTAL DES CHARGES (LIGNE INVISIBLE)	26 848 588	27 247 393
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	27 370 225	27 609 989

ASSOCIATION H A A R P
Anciennement Sésame Autisme « LA MONTAGNE DU PARISIS »
Route Stratégique – 95420 CORMEILLES EN PARISIS

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019, caractérisés par les données suivantes :

- Total du Bilan 43 222 942 €

- Le Résultat net comptable, avant reprise du résultat N-2
est un excédent de 521 637 €

Il est décomposé ainsi :

-Résultat comptable « Activités Gestion Propre »	127 135 €
-Résultat comptable « Activités contrôlées »	394 502€

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font parties intégrantes des comptes annuels arrêtés en date du 14 mai 2020 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

- Note n° 1	Evènements principaux de l'exercice
- Note n° 1 bis	Evènements postérieurs à la clôture
- Note n° 2	Règles et méthodes comptables
- Note n° 3	Tableau de l'actif immobilisé
- Note n° 4	Tableau des provisions
- Note n° 5	Tableau des fonds dédiés
- Note n° 6	Etat des créances et dettes
- Note n° 7	Tableau de variation des fonds associatifs
- Note n° 8	Charges constatées d'avance
- Note n° 9	Produits constatés d'avance
- Note n°10	Détail des comptes fournisseurs – factures non parvenues
- Note n° 11	Détail des dettes fiscales et sociales
- Note n° 12	Engagements hors bilan
- Note n° 13	Tableau de suivi des legs et donations
- Note n° 14	Tableau des résultats par structure
- Note n° 15	Résultat Financier
- Note n° 16	Résultat Exceptionnel

Note n° 1 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :

- L'année 2019 a été marquée par la quatrième année du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu avec l'ARS pour la période 2016-2020.
- L'association va mener durant l'année 2020, la négociation du nouveau CPOM en EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses) pour les années 2021-2025. Ce CPOM sera conclu pour la première fois conjointement avec l'ARS et le Conseil Départemental.

Dévolution de l'association Le Colombier

À la suite de la reprise de la gestion des Foyers du Vexin au 1^{er} janvier 2016, l'association le Colombier n'a pas transféré à l'association HAARP la propriété de la maison de Magny, l'emprunt associé et la trésorerie de l'établissement.

Une décision du Conseil d'Etat a été rendue le 26 mars 2018 et a annulé :

- L'arrêté du préfet du Val-d'Oise, du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et du président du conseil général du Val-d'Oise du 29 octobre 2010 ayant procédé à la dévolution à la ligue pour L'Adaptation du Diminué Physique au Travail et à l'association HAARP, de l'actif net immobilisé de onze établissements et services médico-sociaux qu'elle gère ;
- Le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 5 avril 2012 ayant rejeté la demande de l'association Colombier d'annuler pour excès de pouvoir l'arrêté précité ;
- L'arrêt de la cour administrative d'appel de Versailles du 1^{er} septembre 2016 statuant sur renvoi du Conseil d'Etat ayant rejeté l'appel formé par l'association Le Colombier contre le jugement du 5 avril 2012.

Les discussions ont repris fin 2019 avec l'association le Colombier. Cependant à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, aucun accord n'est intervenu, des échanges étant prévus sur l'exercice 2020.

Ainsi, le retraitement comptable opéré dans les comptes compilés de l'association HAARP depuis 2016 au regard des procédures en cours devant les différentes juridictions avec l'association le Colombier concernant les Foyers du Vexin a été maintenu sur l'exercice 2019.

L'immobilisation et les amortissements concernant la maison de Magny, l'emprunt Banque Populaire finançant cette maison et la trésorerie non transférés ne sont pas valorisés dans le bilan et compte de résultat de l'association HAARP depuis la reprise de ces établissements. L'impact de ces retraitements sur le résultat compilé de l'association s'élève à 33K€ sur l'exercice 2019.

Autres évènements significatifs

L'année 2019 a également été marquée par :

- Les postes vacants du service financier du siège :
 - o Départ du Directeur Administratif et Financier en février 2019 et l'arrivée de sa remplaçante le 29 août 2019.
 - o Départ de la contrôleuse de gestion en juin 2019 et arrivée de sa remplaçante fin novembre 2019.
- Le départ de la directrice de l'IME Le Clos du Parisis en juin 2019 et l'arrivée de sa remplaçante en octobre 2019.
- L'arrêt maladie de la directrice du FAM du Vexin depuis octobre 2019.
- Le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) n'a pas été reconduit en 2019, mais a été remplacé par une exonération de charges sociales.
- La fin des travaux de l'internat L'IME la Chamade dont les investissements se sont élevés à 1.4M€.
- Le projet immobilier du Grand Cèdre se poursuit, deux demandes de subventions ont été transmises au CCAH et au CRIF pour financer le solde du projet.
- Le projet de déménagement de l'ESAT Ezanville est toujours à l'étude.
- L'IME le Clos du Parisis a répondu à deux Appels à manifestation d'Intérêt dont nous avons reçu l'accord de l'ARS : Plateforme de Scolarisation Mutualisée et transformation de l'agrément pour l'ouverture d'un service d'accueil de jeunes 20/25 ans ce qui porte la capacité de l'établissement à 65 places.

Note n° 1 bis EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La pandémie du CORONAVIRUS nous a obligé à nous adapter afin de poursuivre au mieux l'accompagnement des personnes accueillies. A la date d'arrêté des comptes :

- Certains établissements sont restés ouverts durant la période de confinement (mi-mars / mi-mai 2020), il s'agit des FAM La Montagne et du Vexin, Foyer Le Grand Cèdre, le SAVS et l'internat de l'IME La Chamade.
- Les IME et les ESAT ont maintenu le suivi à distance des enfants et des travailleurs.
- Les ESAT commerciaux ont été dans l'obligation de suspendre leurs activités.
- L'association a favorisé le télétravail pour ses salariés (encadrants, personnels administratifs)

En application de l'Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux :

- Les financements de nos établissements ont été maintenus par le gouvernement (dotation globale et complément de rémunération des travailleurs handicapés).
- pour la partie de financement de nos établissements et services qui ne relèvent pas de dotation globale de financement, la facturation reste établie à terme mensuel échu sur la base de l'activité prévisionnelle sans tenir compte de la sous-activité ou des fermetures temporaires résultant de l'épidémie de covid-19.

La réouverture des établissements le 11 mai se fait progressivement dans le respect des mesures d'hygiène et des gestes barrières.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Covid-19. L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne permet pas à ce stade de prévoir l'impact de cette épidémie sur l'activité globale de l'association, notamment la partie commerciale de nos ESAT.

Note n° 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Principes comptables

. Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluations ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

. La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

. Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur, résultant :

. du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), en respectant le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations.

. du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

. de la réglementation comptable spécifique aux associations gestionnaires d'établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF : l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médicosociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

2 - Dérogations aux principes comptables :

NEANT

3 - Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

. Agrégation des comptes annuels

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire :

. Une sommation des différentes comptabilités a été effectuée,

. Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

. **Immobilisations incorporelles**

Il s'agit de logiciels d'inventaire, de logiciels plannings, et du logiciel du dossier unique de l'utilisateur.

. **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires ;

L'association applique les règlements n° 2002-10, n° 2003-07 et n° 2004-06 sur les actifs.

La dotation pour amortissement a été pratiquée suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation.

Construction	25 à 60 ans
Agencement, aménagement des constructions	15 à 25 ans
Agencement, aménagement et installations divers	15 à 25 ans
Installations techniques, matériels et outillages	10 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel de soutien	3 à 5 ans

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans la note n°3.

. **Stocks**

Les différentes catégories de stocks des Esat Commerciaux ont été valorisées au coût d'acquisition des matières comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

. **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles. Ainsi, les provisions pour dépréciation s'élèvent à 153 138 €.

. **Subventions d'investissement**

Subventions d'investissement inscrites en fonds associatifs sans droit de reprise ou avec droit de reprise

Conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC et à l'arrêté du 14 novembre 2003, les subventions d'investissements relatives à des biens dont le renouvellement incombera à l'association, sont inscrites en « fonds associatifs sans droit de reprise » ou selon le cas en « fonds associatifs avec droit de reprise », sous la rubrique « subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables »

Subventions d'investissement amortissables

Les subventions d'investissement reçues relatives à des biens non renouvelables par l'association sont amorties linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

. **Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital)
Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'année 2019.

. **Provisions pour congés payés**

Les variations de provisions ont été constatées dans chaque établissement, conformément à la réglementation comptable.

. **Provisions pour risques et charges**

Une indemnité de fin de carrière est calculée selon les modalités de la convention collective du 15 mars 1966. Le calcul est établi en fonction de l'année de naissance du salarié et la date de sa mise en retraite selon le nouveau décret concernant la date de départ en retraite. L'association continue, ainsi que la réglementation comptable applicable lui en offre la possibilité, de ne pas comptabiliser les engagements de retraite et assimilés.
Ainsi l'engagement hors bilan au titre de l'indemnité de départ à la retraite est estimé à 1 848 603 € au 31 décembre 2019 (cf commentaire note 12), dont 442 235 € sont comptabilisés en fonds dédiés. Le montant provisionné correspond aux indemnités de fin de carrière concernant les personnes susceptibles de partir dans les cinq prochaines années. Voir note 5.

4 - Compte de Résultat

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

Voir note n° 14

5- Information à caractère spécial

. Les ventilations de charges communes entre établissements de La Montagne se répartissent à la réalité de la dépense grâce notamment à la pose de compteur (eau, gaz), sinon elles se répartissent comme suit :

- 40 % FOYER DE VIE
- 40 % ESAT
- 20 % SIEGE

. La refacturation inter établissements s'effectue par le biais des factures internes validées par les Directeurs concernés. La valorisation de celle-ci se fait au prix coûtant.

. La nature et le montant des prestations inter établissements facturées H.T. au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à :

REFACTORATION H.T. DES DIFFERENTS ATELIERS

ANNEE 2019	FAM La Montagne	ESAT SOCIAL La Montagne	S.A.V.S	VIE ASSO	SIEGE	GRAND CEDRE	IME CLOS	FAM VEXIN	ESAT social EZANVILLE	SOURCES	TOTAL
Théâtre		30 620,60									30 620,60
Espaces verts	6 600,00	7 416,00	883,92	0,00	1 287,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 187,42
Restaurant	1 079,02	849,85	140,91	79,55	970,07	0,00	0,00	273,01	19 640,00	0,00	23 032,41
Traiteur	275,00	0,00	300,00	780,00	594,50	902,00	100,00	0,00	0,00	0,00	2 951,50
Centre Equestre	6 390,00	573,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 160,00	9 123,00
Reprographie / Reliure	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Menuiserie	0,00		142,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	0,00	1 697,11
Cuisine	822,90	70 828,76	3,90	0,00	2 593,50	0,00	0,00	0,00	0,00	988,98	75 238,04
Jardinerie	92,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92,00
Prestation ménage									6 627,00		6 627,00
Prix journée stagiaire						6 278,10					6 278,10
TOTAUX	15 258,92	113 103,21	1 470,84	859,55	5 445,57	7 180,10	100,00	273,01	26 507,00	3 148,98	173 347,18

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants ou salariés s'est élevé à 194 869 € en 2019.

Ventilation de l'effectif moyen

Catégorie	Nb salariés temps plein	Nb salariés temps partiel	Total salariés	E.T.P.
Cadre	42	21	63	45.72
TAM	277	40	317	244.23
Employé/OQ	81	31	112	74.16
Mise à Disposition	3	6	9	3.5
Total	403	98	501	367.62

BILAN CONSOLIDE exercice 2019

Note 3 : ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2018	Acquisitions 2019	Cessions 2019	Retraitement	Immobilisations au 31 Décembre 2019
Immobilisations incorporelles	229 429				229 429
Frais d'établissement	84 612				84 612
Frais de recherche et de développement	1 872				1 872
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val.	142 945				142 945
Fonds commercial					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations corporelles	44 695 404	1 502 377	188 637	-2 652	46 009 144
Terrains	1 040 887			27 365	1 068 252
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	20 778	4 068			24 846
Constructions	30 920 910	209 015	6 303	1 434 315	32 557 936
Installations, matériel et outillage techniques	2 452 663	141 380	14 381		2 579 662
Autres immobilisations corporelles	8 601 124	744 371	167 953	390	9 177 932
Immobilisations corporelles en cours	1 659 043	236 774		-1 464 722	431 094
Avances sur Immobilisations en cours	0	166 770			166 770
Immobilisations financières	62 810	3 800	1 432	0	65 178
Participations	12 461				12 461
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	50 349	3 800	1 432		52 718
TOTAL IMMOBILISATION	44 987 643	1 506 177	190 069		46 303 751

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2018	Dotations 2019	Diminutions 2019	Retraitement	Amortissements et dépréc. au 31/12/2019
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	183 956	18 535			202 492
Frais d'établissement	62 545	12 883			75 428
Frais de recherche et de développement	1 872				1 872
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	119 540	5 652			125 192
Fonds commercial (établissements privés)					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	20 553 343	1 768 100	183 454	216 942	22 137 989
Terrains					
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	1 041				1 041
Constructions sur sol propre	5 342 275	351 770	5 953	199 103	5 887 194
Constructions sur sol d'autrui	7 448 435	712 731	350	50	8 160 866
Installations, matériel et outillage techniques	1 937 377	151 238	9 999	954	2 079 570
Autres immobilisations corporelles	5 824 216	552 361	167 152	16 835	6 226 260
Immobilisations corporelles en cours					
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. corporelles	20 553 343	1 768 100	183 454	216 942	22 354 931
Dépréciations des immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	20 737 299	1 786 635	183 454	216 942	22 557 422

Montants Nets	au 31 décembre 2018				au 31 Décembre 2019
Immobilisations incorporelles	45 472				26 937
Frais d'établissement	22 067				9 184
Frais de recherche et de développement	0				0
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val.	23 405				17 753
Fonds commercial					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations corporelles	22 483 019	0	0		23 651 562
Terrains	1 040 887				1 068 252
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	19 737				23 805
Constructions	18 130 201				18 509 876
Installations, matériel et outillage techniques	515 286				500 092
Autres immobilisations corporelles	2 776 908				2 951 672
Immobilisations corporelles en cours	0				597 864
Immobilisations financières	62 810	0	0		65 178
Participations	12 461				12 461
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières	50 349				52 718
TOTAL IMMOBILISATION	22 591 301	0	0		23 743 677

Association HAARP

BILAN CONSOLIDE exercice 2019

Note 4 : PROVISIONS

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2018	Dotations de l'Exercice 2019	Reprises de l'Exercice 2019	Reclassement	Montants 2019
Réserves de Compensation					
10686 - Des Déficits d'Exploitation	861 752	412 301	24 019		1 250 034
Provisions Réglementées					
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	319 599				319 599
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations	3 771 785		157 644		3 614 141
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
145 - Amortissements Dérogatoires	38 120	6 031	21		44 130
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)					
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)					
14861 - dont réserves des Plues-Values Nettes d'Actif Immobilisé	351 567	23 132			374 699
14862 - dont réserves des Plues-Values Nettes d'Actif Circulant	255 400		4 298		251 102
Provisions pour Risques et Charges					
151 - Provisions pour Risques	566 328	115 000	70 641		610 686
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ets privés)					
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	64 590				64 590
158 - Autres Provisions pour Charges	306 773				306 773
Dépréciations					
29 - Dépréciation des Immobilisations					
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours					
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	150 622	4 854	2 338		153 138
59 - Dépréciation des Comptes Financiers					
Fonds Dédiés					
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	2 389 142	325 735	476 095	-48	2 539 454
195 - Sur Dons Manuels Affectés					
197 - Sur Legs et Donations Affectés					
TOTAL GENERAL	9 075 678	887 054	735 056	-48	9 528 348

Association HAARP

BILAN CONSOLIDE exercice 2019

Note 5 : FONDS DEDIES

	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Reclassement de compte	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D	E=A-B+C+D
FONDS DEDIES RETRAITES ACCEPTEES (a) (cpte 19402)	84 579	11 297			73 282
FONDS DEDIES RETRAITES REFUSES (a) (cpte 19403)	35 764	24 135		42 173	53 802
FONDS DEDIES RETRAITES ANNEE N (a)(cpte 19404)	230 341	31 367	158 350	-42 173	315 151
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (b) (cpte 194)	811 323	116 504	207 568	-14 211	888 176
FONDS DEDIES COOPERATIVE (cpte 19401902)	2 472			-48	2 424
FONDS DEDIES SUR DONS MANUELS	0				0
FONDS DEDIES CPOM (cpte 19401901)	148 258				148 258
AUTRES FONDS DEDIES (cpte 194019)	1 076 404	142 432	110 176	14 211	1 058 359
TOTAL	2 389 141	325 735	476 095	-48	2 539 452

Association HAARP

BILAN CONSOLIDE exercice 2019

Note 6 : ETAT DES CREANCES ET DETTES

Libellé	Montant brut 2019	Échéances		Montant brut 2018
		à 1 an au +	à + 1 an	
CREANCES (a)				
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations(25-26)	12 461		12 461	12 461
Prêts (274)				
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	52 718	2 369	50 349	50 349
Créances de l'actif circulant :				
Avances et acomptes versés sur commandes	71 535	71 535		136 567
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	765 378	765 378		1 086 568
Autres créances clients (4096,4097, etc)				
Personnel et comptes rattachés (421,)	2 918	2 918		190
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)				
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	73 990	73 990		409 516
Autres	916 701	128 668	788 033	880 197
Charges constatées d'avance (486)	70 341	70 341		53 357
TOTAL CREANCES	1 966 041	1 115 199	850 842	2 629 205

Libellé	Montant brut 2019	Échéances			Montant brut 2018
		à 1 an au +	> à 1 an et < 5 ans	à + 5 ans	
DETTES (b)					
Emprunts obligataires convertibles (161)					
Autres emprunts obligataires (163)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	10 235 986	748 766	3 031 994	6 455 226	11 045 899
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	46 016	46 016			49 815
Avances et acomptes reçus sur commande en cours redevables créditeurs	18 897	18 897			18 897
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	678 885	678 885			703 571
Personnel et comptes rattachés (421,)	998 810	998 810			1 017 672
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 453 393	1 453 393			1 568 712
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	175 348	175 348			74 226
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	308 336	308 336			634 725
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	445 237	445 237			446 330
Produits constatés d'avance (487)	17 968	17 968			20 908
TOTAL DETTES	14 378 875	4 891 655	3 031 994	6 455 226	15 600 481

Association HAARP

BILAN CONSOLIDE exercice 2019

Note 7 : Tableau de Variation des Fonds Associatifs

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Fin exercice
Fonds Associatifs sans droit de Reprise	3 698 596				3 698 596
Fonds Associatifs avec droit de Reprise	4 033 643				4 033 643
Excédents affectés à l'investissement	1 831 606	437 799	98 264		2 171 141
Réserve de compensation	861 752	412 301	24 019		1 250 034
Excédents affectés à la couverture du BFR	788 458				788 458
Autres réserves	1 500 065	412 039	30 280		1 881 825
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 852 820	132 836			1 985 656
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-783 827	-623 163	-155 619		-1 251 371
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	4 440 778	2 031 451	2 445 010		4 027 220
Dépenses non opposables au tiers financeurs	-854 674	-65 388	-66 673		-853 389
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	362 595	521 637	362 595		521 637
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 585 312		119 902		2 465 410
Couverture du besoin en fonds de roulement	319 599				319 599
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations	3 809 905	68 877	220 511		3 658 272
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actifs	255 400		4 298		251 102
Réserves des plus-values nettes d'actif	351 567	23 132			374 699
TOTAL	25 053 595	3 351 522	3 082 586	0	25 322 531

Association HAARP

BILAN CONSOLIDE exercice 2019

Note 8 : Charges Constatées d'Avance

	31/12/19	31/12/18
ALSOTEL	2 244	2245
AMI2S	830	
APAVE	1 302	1098
AQUILA	102	101
ARFA	651	
ASH	452	290
AVISS	3 518	3442
BNP	2 147	
CHAM 95		332
C CLIM	120	119
CHUBB	2 233	
CLIMADECLIC	239	251
CMCIC	1 261	
CORIOLYS	1 363	1726
CULLIGAN	941	1001
DELTA		2159
EDF		16
EBP	242	
ECOLAB	120	
EDITIONS LEG	1 689	
CAISSE D'EPARGNE frais accessoires emprunt	14 313	15000
IMPRO LES SOURCES		
FSE		862
FRV SENSE	5 783	
GRENKE	4 485	1585
INFO6TM	82	122
IP2S	625	490
MAIF		810
ORANGE	263	72
PITNEY BOWES		426
PLLD	2 511	2307
REDEVANCE DOMANIALE	8 094	8094
RENTOKIL	774	163
SAB	5 068	
SFR	202	
SIEMENS	995	
SISTVO	1 872	
SOLOCAL	606	2145
THYSSEN	1 224	1 224,00
TN3D	250	507,00
TURBO	347	
V95	336	
VEOLIA	89	106,00
WOLTERS	841	1 359,00
AUTRES	2 127	5 306,00
TOTAL	70 340	53 358

Association HAARP**BILAN CONSOLIDE exercice 2019****Note 9 : Produits Constatés d'Avance**

	31/12/19	31/12/18
E.S.A.T. Commercial		
S.F.R. 1er - 2e & 3 e tr.	6 618	6 440
LES SOURCES		
AT PARTNERS	2 810	6 972
IME LA CHAMADE		
COLLECTE TAXE APPRENTISSAGE	8 099	7 496
VEXIN		
AL SUZE	440	
Total	17 967	20 908

Association HAARP

BILAN CONSOLIDE exercice 2019

Note 10 : Fournisseurs Factures Non Parvenues

	31/12/19	31/12/18
F.A.M. La Montagne	228 535	245 751
<i>dont factures non parvenues sur immobilisations</i>	<i>213 092</i>	<i>236 212</i>
E.S.A.T. Cial la montagne	1 935	5 005
E.S.A.T. Social la montagne	7 272	5 166
S.A.V.S.		
Forfait Soins du F.A.M. La Montagne		
Vie Associative	214	
Siège	48 677	45 865
Les Foyers du Grand Cèdre	15 494	32 535
I.M.E. Le Clos du Paris	93 153	258 207
<i>dont factures non parvenues sur immobilisations</i>	<i>74 898</i>	<i>204 118</i>
E.S.A.T. Cial Ezanville	560	693
E.S.A.T. Social Ezanville	52 657	44 671
F.A.M. Vexin	33 226	7 411
Forfait soins du F.A.M. Vexin	85	1 775
IMPRO Les Sources	5 128	25 563
EMP Les Sources	5 027	4 842
SESSAD Les Sources	529	507
IME LA CHAMADE	37 399	33 699
Total	529 891	711 690

Association HAARP**BILAN CONSOLIDE exercice 2019****Note 11 : DETTES FISCALES & SOCIALES**

Personnel	2 873	
Comité d'Etablissement	20 372	
Personnel à régulariser	1 277	
Provisions sur salaires	47 497	
Provision Congés à Payer	926 780	
Personnel et comptes Rattachés		998 799
URSSAF	443 320	
Ind. Journalières C.P.A.M.	25 763	
Ind. Journalières Prévoyance	1 430	
Chorum Prévoyance	63 971	
Retraite Médéric & autres organismes	115 388	
Mutuelle	79 473	
Unifaf	147 584	
Action logement (ex Procilia) - 1 %	49 146	
O.E.T.H.	5 617	
Charges s/ Provisions sur salaires	71 363	
Charges s/ Prov. C.P.	450 339	
Sécurité Sociale et autres Org. Sociaux		1 453 393
Taxe sur les Salaires	73 672	
T.V.A.	4 948	
Reversement Résidents (443.210)	1 978	
Autres	94 760	
Etat et autres collectivités publiques		175 359
Total	2 627 551	2 627 551

Association HAARP

BILAN CONSOLIDE exercice 2019

Note N° 12 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE

Au 31 Décembre 2019, l'engagement s'élève à la somme totale de **1 848 603 Euros**.

Le calcul est établi en fonction de l'année de naissance du salarié et la date de sa mise en retraite selon le nouveau décret concernant la date de départ en retraite.

Les critères retenus pour ce calcul sont :

Actualisation des salaires : 0,10%

Taux monétaire : 0,77%

Turn Over : moyen

Mortalité : Base INSEE 2003/2005

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS RECUS	Montant initial des emprunts	Montant cautionné d'origine	Montant restant dû au 31/12/19	Montant cautionné au 31/12/19
Garantie reçues des collectivités locales	15 921 170	11 745 863	10 235 867	7 862 552
Garantie reçues des organismes de caution		525 000		474 552
	15 921 170	12 270 863	10 235 867	8 337 104

Note N° 13 : TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Solde des legs et donations en début de l'exercice 118 162

Solde des legs et donations en fin de l'exercice 118 162

Association HAARP

Note 14 : COMPTES DE RESULTATS RESUMES PAR STRUCTURE Du 1 er janvier au 31 décembre 2019

	F.A.M. La Montagne	F.A.M. SOIN Montagne	Foyers le Grand Cèdre	S.A.V.S.	I.M.E. le Clos	E.S.A.T. Social Montagne	E.S.A.T. Commercial Montagne	E.S.A.T. Social Ezanville	E.S.A.T. Commercial Ezanville	F.A.M. Vexin	F.A.M. SOIN Vexin	IMPRO les Sources	EMP les Sources	SESSAD les Sources	IME LA CHAMADE	VIE Associative	Siège	Ecarto Conso	TOTAL
<i>Alimentation - Eau- Gaz - Electricité - Activités de Soutien</i>																			
Groupe I	549 781	60 801	442 455	53 236	325 852	208 833	369 096	128 685	80 292	345 891	31 204	118 975	107 229	25 552	780 230	7 500	39 035	-120 157	3 554 491
<i>Honoraires - Salaires - Charges Sociales</i>																			
Groupe II	2 305 917	703 411	2 975 928	675 676	1 354 255	844 912	1 416 129	503 790	825 055	2 340 985	443 537	1 081 394	680 870	409 656	1 852 205	0	755 506	-36 291	19 132 937
<i>Amortissements - Charges de Structures - Charges de Structures</i>																			
Groupe III	1 103 237	349 057	538 132	217 796	265 117	233 015	190 790	215 619	50 137	521 204	17 713	361 741	127 911	63 854	656 233	8 174	85 127	-818 823	4 185 535
<i>Charges</i>																			
	3 958 935	1 113 270	3 956 516	946 709	1 945 224	1 286 761	1 975 515	848 093	955 483	3 208 080	492 455	1 562 111	916 010	499 062	3 288 667	15 674	879 668	-975 271	26 872 962
<i>Produits de la Tarification</i>																			
	3 656 637	1 135 954	3 984 052	819 965	1 977 038	1 266 166	0	785 327	0	3 250 928	543 417	1 451 553	822 084	474 052	3 177 133	24 250	0	-6 278	23 365 277
<i>Production</i>																			
	0	0	0	0	0	0	866 051	0	273 483	0	0	0	0	0	0	0	0	-166 931	972 603
<i>Autres Produits</i>																			
	233 475	138 626	202 653	77 548	71 786	96 256	1 172 975	37 018	702 662	44 348	3 183	143 731	42 853	10 743	54 326	1 700	792 212	-769 376	3 056 720
<i>Produits</i>																			
	3 890 112	1 274 580	4 186 705	897 513	2 048 823	1 362 422	2 039 026	822 346	976 145	3 295 275	546 600	1 598 284	864 937	484 795	3 231 459	25 950	792 212	-942 585	27 394 600
<i>Résultat Comptable</i>																			
	-68 823	161 310	230 190	-49 195	103 600	75 661	63 511	-25 747	20 662	87 195	54 145	36 173	-51 073	-14 267	-57 208	10 276	-87 457	32 686	521 637
<i>Reprise N - 2</i>																			
	287 644	0	0	62 374	0	0	0	0	0	0	0	-20 213	37 187	34 727	279 108	0	30 000	0	710 827
<i>RÉSULTAT ECONOMIQUE</i>																			
	218 821	161 310	230 190	13 179	103 600	75 661	63 511	-25 747	20 662	87 195	54 145	15 960	-13 886	20 460	221 900	10 276	-57 457	32 686	1 232 464

Association HAARP**BILAN CONSOLIDE exercice 2019****Note 15 : RESULTAT FINANCIER**

Libellé	Charges	Produits
Intérêts d'emprunt CDC	132 423	
Intérêts d'emprunt Banque Populaire	32 706	
Intérêts d'emprunt Crédit Coopératif	74 486	
Intérêts d'emprunt Société Générale	3 106	
Intérêts d'emprunt Crédit Mutuel	95 391	
Intérêts d'emprunt Caisse épargne	15 279	
Intérêts courus sur emprunt	14 506	
Revenus des valeurs mobilières de placement		301
Intérêts livret A institutionnel		632
Intérêts compte CSL		106
Parts sociales Crédit Coopératif		334
Intérêts		151
Intérêts compte à terme (La Chamade)		12 444
Total	367 896	13 968

Association HAARP

BILAN CONSOLIDE exercice 2019

Note 16 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Libellé	Charges	Produits
Différences de règlement		
Amendes	45	
Pénalités fournisseurs	60	
Prud'homme	700	
Valeur nette comptable, cession d'actif	5 182	
Ecart Fournisseurs		
Ecart Salariés	170	
Ecart résidents		
Divers	2 382	
Dotations amortissements dérogatoires (FAM La Montagne)	6 031	
Dotations amortissements dérogatoires (IME La Chamade)		
Dotation aux provisions réglementées des plus values nettes d'actif immobilisé	22 832	
Dotation aux provisions réglementées des plus values nettes sur VMP		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvlt immo (CNR informatique)		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvlt immo (CNR frais architecte internat IME La Chamade)		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvlt immo (CNR écrans classes La Chamade)		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvlt immo (CNR extension IME Le Clos du Parisis)	300	
Dotations aux provisions réglementées pour renouvlt immo (CNR FALC)		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvlt immo (CNR accompagnement jeune en difficulté)		
Dotation fonds dédiés pour le transport usager	97 568	
Dotation fonds dédiés du FAM LM vers IMPRO	110 000	
Dotation fonds dédiés retraite	158 350	
Dotation fonds dédiés formation	92 837	
Dotation fonds dédiés stagiaires	10 188	
Dotation fonds dédiés CITS		
Dotation fonds dédiés achat ordinateurs et tablettes	7 151	
Régularisation sur caisses		25
Régularisation fournisseur		3 416
Régularisation organisme social		0
Régularisation dotation antérieure 2011		
Produits des cessions d'éléments d'actif		24 947
Quote-part subvention		124 230
Reprise sur provisions réglementées		161 606
Reprise sur plus values actif immobilisé		3 174
Reprise Engag. à réaliser fonds dédiés travaux		13 828
Reprise Engag. à réaliser fonds dédiés transport		
Reprise Engag. à réaliser fonds dédiés formation		44 689
Reprise Engag. à réaliser fonds dédiés prime pouvoir achat sur CITS		74 706
Reprise Engag. à réaliser fonds dédiés stagiaire		9 750
Reprise Engag. à réaliser fonds dédiés jeune en difficulté		
Reprise Engag. à réaliser fonds dédiés transport FAM LM pour IMPRO		110 000
Reprise Engag. à réaliser fonds dédiés retraite		66 800
Reprise Engag. à réaliser fonds dédiés analyse de la pratique		3 147
Transfert de charges		25 500
Total	513 798	665 817